

Homologations des produits phytosanitaires: Mise à jour 1/2011

Février 2011

Détails: voir DATAphyto

On trouvera des indications détaillées concernant l'utilisation des produits phytosanitaires cités ci-dessous dans la banque de données DATAphyto des produits phytosanitaires en cultures maraîchères.

www.dataphyto.acw-online.ch

Fongicides

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications /Remarques
Sico (Bayer)	Difenoconazole (24.8%)	Les indications autorisées sont similaires à celles de Slick (Syngenta).

Insecticides

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications /Remarques
Movento (Bayer)	Spirotetramat (15.3%)	<u>Serre: poivrons, courges à peau comestible (rondini, pâtisson et courgette):</u> pucerons du feuillage, mouches blanches <u>Plein champ: ail, échalote, oignons:</u> thrips <u>Chicorée witloof (plein champ):</u> pucerons du feuillage, puceron des racines de la laitue <u>Melons (sans pastèque):</u> pucerons du feuillage, mouches blanches (Attention : Dosages différents)
Lannate 25 WP (Leu + Gyga)	Méthomyl (25%)	Les indications autorisées sont similaires à celles de Methomyl LG (Leu + Gyga).

Herbicides

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications /Remarques
Bredola (Omya)	Métazachlore (44.8%)	<u>Choux (plantés), radis, radis long:</u> monocotylédones et dicotylédones annuelles



Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications /Remarques
Zepter (Omya)	Metribuzine (70%)	<u>Tomates</u> : dicotylédones

Retrait d'autorisation pour divers produits phytosanitaires

Avec l'entrée en vigueur de la modification de l'Ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires, diverses substances actives ont été retirées de la liste des substances actives au 15 septembre 2010 (annexe 1). L'autorisation accordée aux produits contenant ces substances doit donc être retirée. Pour les cultures maraîchères, cela concerne les produits suivants:

Produit	Firme	Substance active	Date limite de vente	Date limite d'utilisation
Insecticides				
Dichlorvos Spray	Leu + Gyga	Dichlorvos	15.09.2011	15.09.2012
Nogos 500	Syngenta	Dichlorvos	échue	31.07.2011
Evisect S	Syngenta	Thiocyclam hydrogen oxalat	15.09.2011	15.09.2012
Aztec	Syngenta, BASF	Triazamat	échue	31.07.2011
Aztec	Omya	Triazamat	15.09.2011	15.09.2012
Herbicides				
Lasso	Leu + Gyga	Alachlor	échue	31.07.2011
Dosanex	Syngenta	Metoxuron	15.09.2011	15.09.2012

La dernière actualisation des autorisations pour des produits phytosanitaires, publiée en décembre 2010, attirait l'attention entre autres sur l'interdiction immédiate d'utilisation du Methomyl (Lannate, Methomyl) et du Diazinon (Alaxon, Diacide, Diazinon, Novo-Tak et autres) sur chicorées. Après consultation ultérieure de l'OFAG, il a été établi que l'interdiction d'emploi s'étend à toutes les chicorées frisées et scaroles ainsi qu'aux types radicchio, cicorino, catalonia et pain de sucre.

Encore une fois, nous attirons votre attention sur le fait qu'AUCUN DÉLAI n'est accordé pour l'entrée en vigueur de l'interdiction de vente et d'utilisation concernant certaines indications de produits contenant les substances actives Dimethoate, Diazinon et Methomyl. Pour les motifs de cette décision, voir l'Info cultures maraîchères no. 32 du 14 décembre 2010.

Editeur

Extension Gemüsebau,
station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil ACW

Rédaction

Brigitte Baur (brigitte.baur@acw.admin.ch)